

RESIDENCE CELAYAN

Route de SAUBAGNACQ

DAX



NOTICE DESCRIPTIVE DE VENTE

En état de futur d'achèvement



Collection EMALIA

NOTICE DESCRIPTIVE DE VENTE

Suivant modèle imposée par l'Art.18 du décret n°67.1166 du 22/12/67 et conforme à l'annexe de l'Arrêté du 10 mai 1968.

Les rubriques et sous rubriques sont reproduites dans cette notice dans la mesure où les ouvrages correspondants sont effectivement prévus dans le programme de construction.

SOMMAIRE

0. GÉNÉRALITÉS	3
1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DES IMMEUBLES.....	5
2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS	9
3. ANNEXES PRIVATIVES	20
4. PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES AUX IMMEUBLES.....	22
5. ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE.....	27
6. PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS.....	30

MAÎTRE D'OUVRAGE

COGEDIM AQUITAINE PAYS BASQUE
Technocité – 5 rue Joseph Szydłowski
64100 BAYONNE

MAÎTRE DE CONCEPTION

BVMO
17 rue du Moulin de Brindos
64 600 ANGLET

0. GÉNÉRALITÉS

La présente notice descriptive a pour objet de déterminer les caractéristiques techniques de la résidence « CELAYAN » située à DAX dans les Landes.

Conçue par l'architecte ABA et le maître d'œuvre BVMO, la résidence est composée de 3 bâtiments de R+2 pour un total de 63 logements (un 4^e étant réalisé par le bailleur Clairsienne).

L'opération « CELAYAN » sera certifiée NF Habitat et réalisée conformément au référentiel V3.3.

L'immeuble répondra également aux exigences de la NRA (Nouvelle Réglementation Acoustique) et à la performance énergétique Réglementation Thermique 2012 en vigueur à la date de dépôt du permis de construire.

L'ouvrage sera exécuté en conformité avec les règles de construction et de sécurité, et selon les règles de l'art. La conformité de la construction sera soigneusement vérifiée par un bureau de contrôle technique agréé.

Les prestations seront intégralement soumises aux dispositions des DTU (Documents Techniques Unifiés) et annexes, règlements et normes réglementaires d'application obligatoires en vigueur, à la date de dépôt du permis de construire.

L'emplacement des équipements électriques, téléphoniques et télévision sera défini par l'architecte sur la base du plan d'étage courant. Les emplacements de stationnement ne pourront pas être fermés avant la livraison et, en tout état de cause, avant l'obtention de la conformité de la résidence.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'architecte et le décorateur.

La présente notice descriptive de vente a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux et matériels énoncés.

Aussi les noms de marques et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux n'y sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité d'y apporter des modifications en cas de force majeure, de contraintes liées à la réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux, ou si des impératifs techniques le mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier. Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

Les différents choix de coloris qui seront offerts à l'acquéreur ne pourront être arrêtés que dans la limite de l'avancement du chantier et dans le délai fixé au paragraphe du contrat de réservation concernant les options.

L'acquéreur a la possibilité de procéder à des demandes de personnalisation en option, dans le délai prévu dans le contrat de réservation. Il est rappelé que les modifications ne seront acceptées que dans la limite des prestations décrites dans la présente notice descriptive, et faisant l'objet du catalogue de personnalisation.

Les matériaux naturels tels que les carrelages, les parquets... peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements.

Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par

le Maître d’Ouvrage.

La hauteur libre générale dans les appartements en étage courant sera de 2,50 mètres environ sauf présence de soffites, faux-plafonds, retombées de poutres, selon nécessité technique. Les hauteurs d’allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L’implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées, soffites et canalisations n’y sont pas tous figurés.

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DES IMMEUBLES

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 FOUILLE

- Réalisée en pleine masse pour la mise à niveau des plateformes et de la dalle du RDC.

1.1.2 FONDATIONS

- Réalisées par procédés conformes aux prescriptions du rapport d'études géotechniques.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 MURS DES SOUS-SOLS

1.2.1.1 Murs et périmétriques

- Sans objet.

1.2.1.2 Murs intérieurs et poteaux en infrastructure

- Sans objet.

1.2.2 MURS DES FAÇADES ET DES PIGNONS

- Les façades et les pignons sont réalisés en béton armé ou en maçonnerie de parpaings ou de briques et sont revêtus d'un enduit hydraulique, finition gratté fin, références et teintes selon le choix de l'architecte.
- Doublage thermique en façades sur face intérieure des parois par complexe comprenant un isolant d'épaisseur conforme à la réglementation et, côté intérieur, un parement en plaque de plâtre.

1.2.3 RAMPANTS

- Sans objet.

1.2.4 MURS PORTEURS À L'INTÉRIEUR DES LOCAUX

- Murs réalisés en voiles de béton armé ou en maçonnerie de parpaings, épaisseur suivant leur localisation et la réglementation.

1.2.5 MURS OU CLOISONS SÉPARATIVES

- Entre locaux privatifs et tous locaux intérieurs communs (paliers d'étages, gaines techniques, gaines d'ascenseurs, etc.) : murs réalisés en voiles de béton armé et/ou en cloison en placostyl renforcé, épaisseur conforme au respect de la réglementation acoustique.

- Doublage thermique ou phonique éventuel de ces parois en fonction de la réglementation par complexe comprenant un matériau isolant et un parement en plaque de plâtre.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 **PLANCHERS DES ÉTAGES COURANTS**

- Dalle pleine de béton armé épaisseur selon calculs. Isolation en sous-face si nécessaire (dans le cas où le plancher donnerait sur l'extérieur).

1.3.2 **PLANCHERS SOUS-TERRASSE**

- Sans objet.

1.3.3 **PLANCHERS SOUS COMBLES**

- Faux-plafond en plaques de plâtre avec isolant en laine déroulée ou soufflée en combles, épaisseur suivant calcul.

1.3.4 **PLANCHERS ENTRE LOGEMENTS ET PARKING OU LOCAUX NON CHAUFFÉS EN SOUS-SOL**

- Sans objet.

1.3.5 **PLANCHERS SUR TERRE PLEIN**

- Dallage ou plancher porté sur vide technique en béton armé lissé. Isolation thermique par panneaux de polystyrène, position et épaisseur suivant calculs thermiques. Protection contre les remontées d'humidité par un film polyéthylène déroulé sur toute sa surface.

1.3.6 **PLANCHERS DES BALCONS**

- Dalle pleine de béton armé.

1.3.7 **PLANCHERS INTERMÉDIAIRE ENTRE NIVEAUX DE PARKING**

- Sans objet.

1.3.8 **PLANCHER BAS DU SOUS-SOL**

- Sans objet.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

- Cloisons de distribution intérieure des logements réalisées en cloisons sèches alvéolaires de type PLACOPAN ou équivalent, de 5 cm d'épaisseur et, ponctuellement en cloisons sèches de type Placostyl ou équivalent de 7cm avec interposition de laine de verre en entourage des gaines techniques verticales.
- Pour les logements de type 3 pièces ou plus, mise en œuvre d'une cloison de type Placostyl de 7 cm avec interposition de laine de verre, entre zone « jour » et zone « nuit » de l'appartement suivant plan

de vente.

- ▣ Parement en plaque de plâtre hydrofuge dans les salles d'eau et salles de bains.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 ESCALIERS COLLECTIFS

- ▣ Escaliers collectifs encloisonnés, réalisés en béton armé, coulés en place ou préfabriqués.

1.5.2 ESCALIERS PRIVATIFS

- ▣ Sans objet.

1.5.3 ACCÈS AUX TERRASSES INACCESSIBLES

- ▣ Sans objet.

1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET VENTILATION

1.6.1 CONDUITS DE FUMÉE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

- ▣ Sans objet.

1.6.2 CONDUITS DE VENTILATION DES APPARTEMENTS

- ▣ Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements.
- ▣ Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

1.6.3 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX TECHNIQUES ET COMMUNS

- ▣ Ventilation naturelle pour le local vélos.

1.6.4 CONDUITS DE VENTILATION DES PARKINGS

- ▣ Sans objet.

1.6.5 VENTILATION PALIÈRES

- ▣ Sans objet.

1.6.6 COLONNES SÈCHES

- ▣ Sans objet.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES

- Descentes en PVC sur les façades, pour récupération des eaux pluviales des toitures ou des terrasses selon nécessité.
- Evacuation des eaux pluviales sur les balcons et les loggias par pissettes en façade.
- Ce réseau, suivant imposition communale, transitera par un bassin de rétention afin de réguler les débits avant rejet dans le réseau public.

1.7.2 CHUTES D'EAUX USÉES ET EAUX-VANNES

- Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux inscrits sous dallage.
- Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds en plaques de plâtre.

1.7.3 CANALISATIONS EN SOUS-SOLS

1.7.3.1 Canalisations en élévation

- Sans objet.

1.7.3.2 Canalisations enterrées

- Réseaux séparatifs EP et EU pour eaux pluviales et eaux usées - eaux vannes, réalisés en PVC, de diamètre suivant calculs, posés sous le plancher bas du RDC.

1.7.4 BRANCHEMENT À L'ÉGOÛT

- Raccordement au réseau public conforme aux spécifications communales et départementales.

1.8 TOITURE

1.8.1 COUVERTURE DES IMMEUBLES

- Sur une charpente en bois, réalisation d'une toiture tuiles compris tous accessoires. Avants toits et sous-face en PVC blanc.

1.8.2 TOITURE TERRASSES DES IMMEUBLES

- Sans objet.

1.8.3 TERRASSE SUR SOUS-SOL

- Sans objet.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 CHAPES

- Sans objet.

2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES PRINCIPALES

2.1.2.1 Séjour / Entrée / Alcôve sur séjour / Dégagements ouverts sur séjour ou placard attenant

- Détail produits revêtements de sol :
 - Revêtement de sol PVC en lès de Type "Novibat Préférence" de chez FORBO, réduction acoustique 20 dB, (U2SP3E2), coloris au choix dans la sélection présentée par le Maître d'Ouvrage.
- Plinthes en sapin peintes en blanc ou en médium blanc.

2.1.2.2 Chambres / Dégagements fermés / Rangement / Placard attenant

- Détail produits revêtements de sol :
 - Revêtement de sol PVC en lès de Type "Novibat Préférence" de chez FORBO, réduction acoustique 20 dB, (U2SP3E2), coloris au choix dans la sélection présentée par le Maître d'Ouvrage.
- Plinthes en sapin peintes en blanc ou en médium blanc.

2.1.3 SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES DE SERVICE

2.1.3.1 Sols des salles d'eau, salles de bains et WC

- Détail produits revêtements de sol :
 - Revêtement de sol PVC en lès de Type "Novibat Préférence" de chez FORBO, réduction acoustique 20 dB, (U2SP3E2), coloris au choix dans la sélection présentée par le Maître d'Ouvrage.
- Plinthes en sapin peintes en blanc ou en médium blanc.

2.1.3.2 Sols et plinthes des cuisines

- Détail produits revêtements de sol :
 - Revêtement de sol PVC en lès de Type "Novibat Préférence" de chez FORBO, réduction acoustique 20 dB, (U2SP3E2), coloris au choix dans la sélection présentée par le Maître d'Ouvrage.
- Plinthes en sapin peintes en blanc ou en médium blanc.

2.1.4 SOLS DES BALCONS

- Sans objet sauf besoin particulier pour satisfaire la réglementation handicapée (exemple : mise en place de dalle en béton gravillonnée posées sur plots pour garantir l'absence de seuil).

2.1.5 BARRES DE SEUIL

- A chaque changement de matériaux de revêtement de sol, profil métallique d'arrêt, finition aluminium.

2.2 REVÊTEMENTS MURAUX (Autres que enduits, peinture, papiers peints et tentures)

2.2.1 CUISINES

- Sans objet.

2.2.2 SALLES DE BAINS ET SALLES D'EAU

- Détails des produits au choix de l'acquéreur dans les harmonies proposées par l'architecte décorateur :
 - Faïence de dimension 25x40 de chez SALONI, en grès émaillé, ou équivalent. Coloris au choix parmi une sélection proposée par le Maître d'Ouvrage.
- Dans les salles de bains principales, pose au pourtour de la baignoire à hauteur d'huissierie (excepté les rampants).
- Dans les salles d'eau, pose au pourtour du bac à douche à hauteur d'huissierie (excepté les rampants).
- Au droit du lavabo sur colonne, sur une hauteur de 30 cm.
- Tabliers des baignoires en panneau mélaminé blanc sur vérins.

2.3 PLAFONDS

2.3.1 PLAFONDS DES PIÈCES INTÉRIEURES

- Sous-face des planchers béton, ragrés, avec enduit de surfacage. Localement, suivant les dispositions techniques, faux plafonds ou caissons suspendus en plaques de plâtre.

2.3.2 SOUS-FACES DES LOGGIAS

- Sans objet.

2.3.3 SOUS-FACES DES BALCONS

- Béton armé ragréé avant peinture.

2.4 MENUISERIES EXTÉRIEURES

2.4.1 MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES PRINCIPALES

- Menuiseries en PVC, de couleur blanche. Pour les chambres, fenêtres équipées de menuiseries oscillo-battantes ou avec limiteur d'ouverture, avec parties fixes, suivant plans. Dans les autres pièces, fenêtres et portes-fenêtres ouvrant à la française, avec parties fixes suivant plans. Classement AEV selon DTU et classement acoustique selon réglementation.
- Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage thermique isolant d'épaisseur conforme à la réglementation thermique, certifié CEKAL.
- Coffre de volet roulant intérieur en PVC au-dessus de la menuiserie.
- Localisation : pour toutes les baies en façade des pièces principales (chambres et séjour).

2.4.2 MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES DE SERVICE

- Menuiseries de mêmes caractéristiques que pour les pièces principales, avec vitrage en verre sablé dans les salles de bains ou salles d'eau concernées (suivant plans).
- Coffre de volet roulant : sans objet.

2.5 FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS

2.5.1 FERMETURE DES PIÈCES PRINCIPALES

- Volets roulants en PVC double paroi ou en aluminium laqué suivant dimension, blancs, commandés par manivelle. Verrouillage automatique sur l'arbre.
- Localisation : sur toutes les baies des pièces principales (chambres et séjours) à tous les niveaux, exceptés sur les fenêtres de toit dont l'occultation se fait par store intérieur.

2.5.2 FERMETURES DES PIÈCES DE SERVICE

- Sans objet

2.6 MENUISERIES INTÉRIEURES

2.6.1 PORTE INTÉRIEURES DES LOGEMENTS

- Bloc-portes âme alvéolaire entièrement équipés : poignées, butoir, verrou de condamnation pour les WC, salles de bains et salles d'eau.
- Détails du produit porte de distribution :
 - Porte de distribution alvéolaire type "PREMABOIS" de la marque KEYOR, à recouvrement, finition peinte.
- Détails des produits poignées des portes distribution :
 - Poignée de porte "Venise" de la marque "BRICARD", avec garniture de porte sur plaque.
- Pour les logements de type 3 pièces ou plus, mise en œuvre d'un bloc porte âme pleine entre la zone « jour » et la zone « nuit » de l'appartement, suivant plans de vente :
 - Porte de distribution pleine type "PREMABOIS" de la marque KEYOR, à recouvrement, finition peinte.

2.6.2 PORTES PALIÈRES

- Bloc-porte palière entièrement équipé : serrure de sûreté, béquilles, compris butoir et seuil.
- Détails du produit bloc-porte palière :
 - Bloc-porte type "Climafone 38" de la marque KEYOR. Finition lisse, à peindre, 38dB, Ht 2,04. Seuil à la Suisse. Serrure 3 points type "Alpha 8161" de chez Bricard.

2.6.3 PLACARDS (Hors E.T.E.L.)

- Sans objet

2.6.4 OUVRAGES DIVERS

- Trappes de visite des gaines intérieures inscrites dans les pièces de service des logements suivant plans et nécessité technique. Ces trappes comprennent un bâti bois ou métal et un remplissage en panneau de particules avec isolation phonique, finition peinte.
- Placard électrique (E.T.E.L.) réalisés avec bac d'encastrement dans la cloison
- Détails du produit bacs d'encastrement :
 - Bac d'encastrement et façade de chez COFRELEC ou équivalent.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

- Pour les balcons, terrasses, ou fenêtres : garde-corps décoratifs en acier ou en aluminium thermo laqué en usine, avec lisses horizontales et/ou barreaudage, suivant le projet architectural et les indications du Permis de Construire.

2.7.2 SÉPARATIFS DE BALCONS OU TERRASSES

- En étage, pour les balcons contigus, écran séparatif en verre de sécurité monté dans un cadre métallique ou en bois peint ou mur réalisé en béton armé ou maçonnerie

2.8 PEINTURES – PAPIERS PEINTS – TENTURES

2.8.1 PEINTURES EXTÉRIEURES

2.8.1.1 Sur serrurerie des garde-corps

- Thermolaquage en usine ou peinture glycérophtalique brillante appliquée sur site.

2.8.1.2 Sur sous-face des balcons

- Après préparation des supports béton, deux couches de peinture pliolite.

2.8.2 PEINTURES INTÉRIEURES

2.8.2.1 Sur menuiseries intérieures

- Après préparation, deux couches de peinture acrylique finition satinée, classement A+, coloris blanc.
- Localisation : portes et huisseries métalliques de portes, plinthes bois, trappes bois, etc.

2.8.2.2 Sur menuiseries extérieures

- Sans objet.

2.8.2.3 Sur murs

- Murs des pièces sèches :
 - Peinture acrylique, finition soyeuse, coloris blanc, classement A+.
- Murs des pièces humides :
 - Peinture acrylique, finition satinée, coloris blanc, classement A+.
- Murs des cuisines ouvertes sur séjour :
 - Peinture acrylique, finition soyeuse, coloris blanc, classement A+.

2.8.2.4 Sur plafonds

- Plafonds des pièces sèches :
 - Peinture acrylique, finition soyeuse, coloris blanc, classement A+.
- Plafonds des pièces humides :
 - Peinture acrylique, finition soyeuse, coloris blanc, classement A+.
- Plafonds des cuisines ouvertes sur séjour :
 - Peinture acrylique, finition soyeuse, coloris blanc, classement A+.

2.8.2.5 Sur canalisations

- Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : deux couches de peinture acrylique blanche, classement A+.

2.8.3 TENTURES – PAPIERS PEINTS

2.8.3.1 Sur murs

- Sans objet.

2.8.3.2 Sur plafonds

- Sans objet.

2.9 ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

2.9.1 ÉQUIPEMENTS MÉNAGERS

2.9.1.1 Kitchenettes des studios

- Sans objet.

2.9.1.2 Cuisine des logements des 2 pièces et plus

- Meubles montés d'usine gamme Koreal de chez Nobilia ou équivalent.
- Plan de travail en stratifié épaisseur 38mm.
- Coloris des façades de meubles et coloris du plan de travail parmi une sélection du maître d'ouvrage.
- Equipements et électroménagers fournis :
 - Evier 1 bac encastré dans meuble de 90cm ou 120cm de largeur selon typologie + égouttoir en inox et mitigeur.
 - Plaque de cuisson induction 3 feux, marque Signature.
 - Hotte décorative à recyclage, largeur 60cm, marque Signature.
- Les meubles respecteront les linéaires et nombre d'éléments minimum décrit pour la certification NF Habitat, à savoir :
 - Pour les T2 : un évier de 0,90m, trois équipements de 60cm (dont à minima un pour accueillir la cuisson, un pour accueillir le lave-vaisselle).
 - Pour les T3 et T4 : un évier de 1,20m, quatre équipements de 60cm (dont à minima un pour accueillir la cuisson, un pour accueillir le lave-vaisselle) et un linéaire supplémentaire de 30cm.
- Crédence au droit du meuble évier.

2.9.1.3 Évacuations des déchets

- Néant à l'intérieur des logements.

2.9.2 ÉQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

- Colonnes montantes, en tube PVC pression, disposées dans les gaines techniques palières avec manchette en attente pour pose éventuelle de compteurs divisionnaires. Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils en polyéthylène réticulé.
- Les raccords entre canalisations encastrées et la distribution en plinthe seront apparents.

2.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude

- La production d'eau chaude sanitaire de tous les logements sera assurée par une chaudière individuelle gaz à condensation.
- Distribution encastrée dans les dalles sous fourreaux en polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils en polyéthylène réticulé.
- Les raccords entre canalisations encastrées et la distribution en plinthe seront

apparents.

2.9.2.3 Évacuations

- Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

2.9.2.4 Branchements en attente

- Attentes dans les studios :
 - Attentes eaux usées avec un siphon et eau froide avec un robinet d'arrêt pour la mise en place par l'acquéreur d'une machine à laver dans la cuisine.
- Attentes dans les 2 pièces et plus :
 - Attentes eaux usées avec un siphon et eau froide avec un robinet d'arrêt pour la mise en place par l'acquéreur d'une machine à laver la vaisselle dans la cuisine et idem pour une machine à laver le linge dans la salle de bain ou la salle d'eau principale ou la buanderie suivant plan. Dans le cas où les deux machines sont situées dans la cuisine, l'attente eaux usées sera équipée de deux siphons distincts et l'attente eau froide d'un robinet d'arrêt double (aucune attente dans la salle de bain ou la salle d'eau).

2.9.2.5 Appareils sanitaires

- Dans les salles de bains (ou salles d'eau) principales :
 - Baignoire "Contessa" de chez ROCA, en acier (dimensions : 170 cm x 70 cm).
 - Lavabo sur colonne "NORMUS" (largeur 60 cm) avec miroir et applique de chez VITRA.
 - Receveur de douche "Kyreo" de chez JACOB DELAFON, en céramique (80 cm x 80 cm).
- Dans les salles de bains (ou salles d'eau) secondaires :
 - Sans objet.
- Détails des produits – Ensemble WC :
 - Ensemble WC "NORMA", cuvette et réservoir, de chez VITRA.

2.9.2.6 Robinetterie

- Robinetterie et accessoire pour la baignoire :
 - Thermostatique C3A3U3 "OLYOS" avec barre + douchette 3 jets de chez PORCHER à 8l/min
- Robinetterie et accessoire pour la douche :
 - Thermostatique C3A3U3 "OLYOS" avec barre + douchette 3 jets de chez PORCHER à 8l/min
- Robinetterie pour les lavabos sur colonnes :
 - Mitigeur vasque "DYNAMIC S" de chez VITRA à 5l/min.

- Robinetterie pour le lave-mains :
 - Sans objet.

2.9.2.7 Robinet de puisage extérieur

- Sans objet.

2.9.3 ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES, TÉLÉPHONE, TÉLÉVISION

2.9.3.1 Type d'installation

- Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.
- Sauf spécification contraire, les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.).
- Détails du produit équipements électriques :
 - Appareillage "SQUARE" de chez EUROHM ou équivalent.

2.9.3.2 Puissances desservies

- Studios : 6 KW
- 2 pièces : 6 KW
- 3 pièces : 6 KW
- 4 pièces : 6 KW
- 5 pièces : 9 KW

2.9.3.3 Équipement de chaque pièce

Les plans électriques définissant l'emplacement des équipements électriques ne sont pas fournis.

- **Entrée :**
 - 1 prise haute 16A + T à proximité d'un interrupteur.
 - 1 centre commandé en simple allumage ou en va-et-vient ou par télérupteur.
 - Tableau « abonné » avec disjoncteur général et disjoncteurs divisionnaires inclus 2 prises 16A + T (situé dans la gaine technique logement - ETEL).
 - 1 détecteur autonome avertisseur de fumée à piles si non positionné dans le dégagement
 - Pas de vidéophone, système par téléphonie type URMET ou COMELIT
 - 1 bouton poussoir sonnette porte-étiquette lumineux (côté palier d'étage) avec sonnerie dans le tableau d'abonné.
- **Cuisine (2 pièces et plus) :**
 - 1 sortie de fils en applique au-dessus de l'évier, commandée par 1 interrupteur simple allumage.
 - 1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage.
 - 4 prises 16A + T à 1.10 m au-dessus du plan de travail.
 - 1 prise 16A +T en hauteur pour micro-onde.

- 2 prises 16A +T pour machines à laver le linge et le lave-vaisselle (ou 1 dans la cuisine et 1 dans la salle de bains si la machine à laver le linge se trouve dans la salle de bains, suivant plans).
 - 1 prise 16A +T en plinthe pour le réfrigérateur.
 - 1 terminal 32A +T pour la plaque de cuisson.
 - 1 terminal 20A +T pour le four.
 - 1 terminal 16A + T pour la hotte.
 - 1 prise 16A +T à proximité de l'interrupteur.
- **Séjour :**
- 1 prise 16A + T tous les 4 m² avec 5 prises minimum dont une prise haute à proximité de l'interrupteur.
 - 1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage ou en va et vient.
 - 2 prises RJ 45.
- **Chambre 1 (2 pièces et plus) :**
- 1 centre commandé par l'interrupteur simple allumage.
 - 4 prises 16A + T dont une prise haute à proximité de l'interrupteur.
 - 1 prise RJ 45.
- **Chambre 2 et suivantes (3 pièces et plus) :**
- 1 centre commandé par l'interrupteur simple allumage.
 - 3 prises 16A + T.
 - 1 prise RJ 45.
- **Dégagement :**
- 1 centre commandé en simple allumage ou en va-et-venir ou par télérupteur.
 - 1 prise 16A + T.
 - 1 détecteur autonome avertisseur de fumée à piles si non positionné dans l'entrée.
- **Salles de bains ou salles d'eau principale :**
- 1 centre commandé par l'interrupteur simple allumage.
 - 2 prises 16A + T dont une prise haute à proximité de l'interrupteur.
 - 1 sortie de fil en applique au-dessus du lavabo commandé par un interrupteur simple allumage.
- **Salles d'eau secondaires :**
- 1 centre commandé par l'interrupteur simple allumage.
 - 1 prise 16A + T.
 - 1 sortie de fil en applique au-dessus du lavabo commandé par un interrupteur simple allumage.
- **W.C. :**
- 1 centre commandé par l'interrupteur simple allumage.
 - 1 prise 16A + T à proximité de l'interrupteur (uniquement si PMR).
- **Rangement :**
- 1 centre ou une applique commandée par 1 interrupteur simple allumage.

- 1 prise 16A + T.

□ **Espace bureau :**

- Implantation selon plan de vente
- 1 PC par espace bureau : 1 espace dans les 2P, 2 espaces à partir du 3P.

2.9.3.4 Sonnette de porte palière

- Sonnerie, incluse dans le tableau abonné et commandée par bouton poussoir porte-étiquette disposé sur le palier des logements.

2.9.4 CHAUFFAGE

2.9.4.1 Type d'installation

- Chauffage individuel par chaudière individuelle gaz raccordée sur conduit 3CE ou ventouse individuelle.

2.9.4.2 Températures assurées

- Par - 5°C de température extérieure :
 - salles de bains et salles d'eau : 20°C.
 - autres pièces : 19°C.

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

- Radiateurs eau chaude dans les pièces principales.
 - Radiateurs eau chaude "SAMBA" 4 orifices de chez CHAPPEE.
- Sèche-serviette eau chaude dans salles de bain et salles d'eau.
 - Sèche serviette eau chaude "ODA PREM'S", de chez ACOVA.

2.9.5 VENTILATION

- Arrivée d'air frais par entrées d'air, blanche, situées en traverse des châssis, ou dans le coffre de volet roulant, ou dans le voile de façade des pièces principales (séjours et chambres) suivant réglementation acoustique.
- Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC). Ces bouches sont raccordées aux gaines collectives de ventilation mécanique.
- Le débit des bouches hygroréglables seront déterminés par les calculs thermiques.

2.9.6 ÉQUIPEMENTS BASSE TENSION

- Tableau de communication situé dans la gaine technique logement (ETEL), équipée d'une réglette DTI optique et d'un répartiteur TV compatible et d'un emplacement pour une box mise en place par l'acquéreur, et permettant le brassage des prises RJ45.
- Détails du produit tableau de communication :
 - Kit de communication encastré respectant l'art. R111-14 du Code de la construction (espace BOX réglementaire). Le KIT COM G3 comporte un socle supportant un DTI et accessoires (bornier de mise à la terre, 4 ou 8 embases RJ45 C6A, 1 répartiteur TV 1E/4S, 2 espaces PC

230V)

2.9.6.1 Radio FM et TV

- Nombre et implantation des prises RJ45 suivant article 2.9.3.3 (conjointes avec article 2.9.6.2). Pas de prise TV/FM.
- Raccordement sur le réseau câblé local avec abonnement à la charge du propriétaire ou antenne hertzienne suivant équipement du réseau public lors de la livraison.

2.9.6.2 Téléphone

- Nombre et implantation des prises RJ45 suivant article 2.9.3.3 (conjointes avec article 2.9.6.1). Pas de prise TEL.

2.9.6.3 Portiers – Commandes de portes

- Platine vidéophone avec système GSM de chez Urmet située à l'extérieur du hall du bâtiment et permettant la commande d'ouverture de la porte extérieure à partir de l'appel sur le téléphone portable ou la tablette (si accès internet) de l'acquéreur (téléphone, tablette et ordinateur non fourni).
- Détails du produit équipements électriques :
 - Portiers - commande de la porte extérieure du SAS : Platine de rue, de type "PCGL01/1PT25" de chez URMET ou équivalent, située à l'extérieur, compris commande d'ouverture de la porte de hall à partir du téléphone portable/tablette/ordinateur.

2.9.7 ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS DES PLACARDS ET PIÈCES DE RANGEMENT

2.9.7.1 Placards

- Sans objet.

2.9.7.2 Pièces de rangement

- Sans objet.

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES

- Sans objet.

3.2 GARAGES COUVERTS

- Sans objet.

3.3 PARKINGS EXTÉRIEURS

3.3.1 SOL

- Voirie en enrobé noir, avec bordures et système de récupération des eaux de ruissellement par canalisations enterrée.

3.3.2 DÉLIMITATION

- Marquage par bandes de peinture claire et numérotation.

3.3.3 ACCÈS

- Libre accès à la parcelle.

3.3.4 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

- Eclairage par luminaire sur mat, commande par cellule photoélectrique
- Conformément à la Réglementation sur les véhicules électriques applicable à la date de dépôt du permis de construire, il est prévu un certain nombre de places équipables en borne de recharge électrique (équipement comprenant une réserve au TGBT de puissance de 4 KW maximum par place équipable et un fourreau permettant la réalisation de l'alimentation). L'équipement et l'alimentation sont à la charge de l'acquéreur.
- Localisation des places équipables suivant plan

3.4 TERRASSES PRIVATIVES

- Pour les logements comportant une terrasse à rez-de-chaussée : revêtement dito Balcons article 2.1.4.

3.5 BALCONS PRIVATIFS

- Pour les logements comportant un balcon aux étages : revêtement dito article 2.1.4.
- Pas d'applique. Pas de prise.

3.6 JARDINS PRIVATIFS

- Sans objet.

4. PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES AUX IMMEUBLES

4.1 HALLS D'ENTRÉE DES IMMEUBLES

- Le SAS et le hall de chaque bâtiment feront l'objet d'un traitement décoratif selon projet élaboré par l'architecte décorateur.

4.1.1 SOLS

- Revêtement en carrelage sur isolant phonique pour les halls.
- Tapis-brosse dans cadre métallique.

4.1.2 PAROIS

- Revêtement mural en peinture, et miroir selon projet du décorateur.

4.1.3 PLAFONDS

- Faux-plafonds en dalle acoustique blanche sur ossature métallique apparente. Ponctuellement, selon besoin pour passage du réseau gaz, faux-plafonds démontables en dalle 600x600.

4.1.4 PORTE D'ACCÈS ET SYSTÈME DE FERMETURE

- Porte extérieure des SAS d'accès aux logements :
 - Menuiserie métallique thermolaquée, avec vitrage feuilleté. Fermeture par ventouse magnétique commandée via le système INTRATONE par appel sur le téléphone portable ou la tablette de l'acquéreur (téléphone et tablette non fournie), et pour les occupants, par clé ou badge.
- Porte intérieure des SAS d'accès aux logements :
 - Menuiserie métallique thermolaquée, avec vitrage feuilleté. Fermeture par ventouse magnétique commandée par digicode extérieur et, pour les occupants, par clé ou badge.

4.1.5 PORTE D'ACCÈS AUX ESCALIERS INTÉRIEURS DESSERVANT LES NIVEAUX DE SUPERSTRUCTURE

- Portes à parement bois à âme pleine sur huisseries métalliques assurant le degré pare-flamme réglementaire. Parements peints. Quincaillerie décorative en aluminium anodisé.

4.1.6 PORTE D'ACCÈS AUX ESCALIERS DESSERVANT LES NIVEAUX D'INFRASTRUCTURE

- Sans objet.

4.1.7 BOITES AUX LETTRES – TABLEAUX D'AFFICHAGE

- Ensemble de boîtes aux lettres individuelles aux normes de LA POSTE. Façade en métal laqué, traitement suivant projet de l'architecte décorateur avec un tableau d'affichage. Ouverture des boîtes individuelles par clé plate.

4.1.8 CHAUFFAGE

- Sans objet.

4.1.9 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

- Eclairage par spots ou luminaires encastrés dans le faux-plafond suivant le plan de décoration de l'architecte décorateur.
- Commande par détecteurs de présence.
- Eclairage de secours par blocs autonomes (suivant imposition des Services de Sécurité).
- Platine de portier digicode sur la porte intérieure du SAS comportant :
 - Clavier codé ;
 - Lecteur de badge de type VIGIK pour accès des concessionnaires.
- Platine de portier vidéophone en inox sur la porte extérieure du SAS comportant :
 - Touche d'appel de chaque logement ;
 - Micro, haut-parleur, caméra ;
 - Lecteur de badge de type VIGIK.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSÉE ET PALIERS DES ÉTAGES

Concerne :

Les paliers d'ascenseurs et les couloirs desservant des logements à tous niveaux. Les harmonies de matériaux et de coloris seront définies par le projet de décoration.

4.2.1 SOLS

4.2.1.1 Sol des circulations communes à rez-de-chaussée

- Revêtements en carrelage dans le prolongement du hall et jusqu'au droit de l'ascenseur, l'escalier et les gaines techniques palières. Revêtement en moquette ailleurs.
- Plinthes assorties au carrelage ou en bois peintes.

4.2.1.2 Sol des circulations communes en étages

- Revêtement en moquette.
- Plinthe bois peintes.

4.2.2 MURS

- Peinture décorative.

4.2.3 PLAFONDS

- Au droit du revêtement en carrelage du RDC, faux-plafonds en dalle acoustique blanche sur ossature métallique apparente.
Ponctuellement au RDC, selon besoin pour passage du réseau gaz, faux-plafonds démontables en dalle 600x600.

- Ailleurs au RDC et pour les étages, peinture lisse.

4.2.4 PORTES COMMUNES

- Portes à parements bois à âme pleine dans huisserie métallique. Quincaillerie décorative. Finition par peinture acrylique brillante ou satinée.
- Façades de gaine technique en aggloméré avec bâti bois. Finition par peinture acrylique brillante ou satinée.

4.2.5 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

- Eclairage par plafonniers, suivant plan de décoration de l'architecte décorateur.
- Commande par détecteurs de présence et minuterie.
- 1 PC par palier, dans gaine technique.
- Sonnette des logements.

4.3 CIRCULATIONS DES SOUS-SOLS

- Sans objet.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 SOLS

- Sol des paliers et des escaliers bruts.

4.4.2 MURS

- Bruts.

4.4.3 PLAFONDS

- Bruts.

4.4.4 GARDE-CORPS ET MAINS COURANTES

- Garde-corps sur vide de trémie au dernier niveau par mur en béton ou en maçonnerie toute hauteur.
- Mains courantes en tube d'acier peint.

4.4.5 VENTILATION

- Désenfumage en partie haute par lanterneau avec ouverture soit manuelle à partir du dernier palier pour accès à la terrasse, soit par système pneumatique conformément à la réglementation.

4.4.6 ÉCLAIRAGE

- Eclairage par hublots sur minuterie. Commande par détecteur de présence.
- Suivant imposition des Services de Sécurité, éclairage de sécurité par blocs autonomes.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 **LOCAUX VÉLOS**

Concerne :

Les locaux vélos au RDC de l'immeuble.

4.5.1.1 **Sol**

- Dalle en béton lissé

4.5.1.2 **Murs – plafonds**

- Plafond béton ragréé et/ou flocage thermique selon localisation.
- Mur béton ou maçonnerie jointoyée.

4.5.1.3 **Menuiseries**

- Porte à parement bois dans huisserie métallique. Finition peinture satinée. Degré coupe-feu suivant réglementation. Tôle de protection côté local. Serrure de sûreté avec clé sur organigramme côté extérieur et bouton moleté côté intérieur. Quincaillerie en aluminium anodisé.

4.5.1.4 **Ventilation**

- Selon article 1.6.3.
- Naturelle.

4.5.1.5 **Équipement électrique**

- Canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage par hublots.
- Commande par détecteur de mouvement sur minuterie.

4.5.1.6 **Équipement**

- Racks collectifs posés au sol pour les vélos.

4.5.1.7 **Divers – Locaux vélos**

- Robinet de puisage.
- Station de gonflage/réparation.

4.5.2 **LOCAUX POUBELLES**

Sans objet (Bornes d'apport volontaire en limite de propriété)

4.5.3 LOCAL ENCOMBRANTS

Sans objet.

4.6 LOCAUX SOCIAUX

- Sans objet.

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

Concerne :

Tous locaux techniques en RDC (local fibre et locaux ménage)

4.7.1 SOLS

- Dalle en béton surfacé.

4.7.2 MURS – PLAFONDS

- Murs en béton armé ragréé.
- Plafonds en béton armé ragréé.

4.7.3 MENUISERIES

- Portes à parements bois à âme pleine dans huisseries métalliques. Finition par peinture. Degré coupe-feu suivant réglementation.
- Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé depuis l'extérieur du local et par bouton moleté sur la face intérieure.

4.7.4 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

- Alimentation par canalisations encastrées. Eclairage par hublots commandés par interrupteur sur minuterie. Commande par interrupteurs du type étanche.

4.7.5 ÉQUIPEMENT

- Dans les locaux ménage, mise en œuvre d'un vidoir.

4.8 CONCIERGERIE

- Sans objet.

5. ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEUR

- Un appareil, situé dans chacun des halls, dessert le rez-de-chaussée, les étages.
- Vitesse 1 m/s ; capacité maximum 8 personnes pour 625 kg.
- Equipement intérieur de la cabine :
 - Eclairage mural et/ou en plafond, miroir, main courante, plinthes, parois revêtues de panneaux stratifiés dans la gamme du fabricant. Alarme par téléphone relié au centre de dépannage de l'installateur. Revêtement au sol de même nature que le hall.
- Equipement des paliers :
 - Portes palières automatiques coulissantes, finition par peinture à tous les niveaux desservis.

5.2 CHAUFFAGE – EAU CHAUDE SANITAIRE

5.2.1 PRODUCTION

- Chauffage et production d'eau chaude sanitaire par chaudière gaz individuelle à condensation.

5.2.2 COLONNES MONTANTES

- Sans objet.

5.3 TÉLÉCOMMUNICATION

5.3.1 TÉLÉPHONE

- Fourreaux aiguillés et goulotte verticale pour possibilité de liaison jusqu'aux logements.
- Le câblage sera réalisé en fonction du retour du concessionnaire, et de la présence de fibre ou pas sur la zone.

5.3.2 ANTENNE TV – FM – FIBRE OPTIQUE

- Il sera prévu une antenne permettant la réception des chaînes hertziennes et de la TNT.
- Fibre optique : fourreaux aiguillés et goulotte verticale pour possibilité de liaison jusqu'aux logements. Liaison gaine palière jusqu'aux gaines techniques logements réalisée en fonction du retour du concessionnaire, et de la présence de fibre ou pas sur la zone.

5.4 RÉCEPTION – STOCKAGE ET ÉVACUATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

- Stockage des ordures ménagères conforme à l'article 4.5.2 : utilisation des bornes d'apport volontaire mise en place en limite de propriété.

5.5 VENTILATION MÉCANIQUE DES LOCAUX

- Ventilation mécanique des logements pour extraction dans les pièces humides.
- Extracteurs collectifs disposés en comble du bâtiment raccordés aux gaines verticales desservant les logements. Rejet d'air à l'extérieur par souches en toiture.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 COMPTEUR GÉNÉRAL

- Placé dans le local eau ou la fosse à compteur extérieur, position suivant plans.

5.6.2 SURPRESSEUR – TRAITEMENT DE L'EAU

- Si nécessité en fonction des indications de la compagnie distributrice.

5.6.3 COLONNES MONTANTES

5.6.3.1 Colonnes montantes Eau Froide

- Depuis le compteur général, distributions horizontales, en enterré sous le plancher bas en canalisations d'acier galvanisé ou PVC pression, jusqu'au pied des colonnes montantes.
- Colonnes montantes en acier galvanisé ou en PVC pression dans les gaines techniques pour alimentation des logements en eau froide conformément à l'article 2.9.2.1.

5.6.3.2 Colonnes montantes Eau Chaude Sanitaire

- Sans objet.

5.6.4 COMPTAGE PARTICULIERS

- Eau froide : manchettes en gaines palières pour équipement ultérieur de compteurs individuels.
- Eau chaude sanitaire : sans objet.

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

- Alimentation en gaz des chaudières individuelles dans chaque logement par colonne montante dans gaine palière avec comptage individuel mis en place par le concessionnaire.
- Il n'est pas prévu de distribution gaz en cuisine des logements (pas de ROAI).

5.8 ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

5.8.1 ORIGINE DE L'ALIMENTATION

- Alimentation en électricité du bâtiment depuis le réseau de distribution public ou le poste

transformateur suivant recommandation du concessionnaire.

- Distribution en enterré sous le plancher bas jusqu'aux pieds de colonnes électriques situées dans les parties communes.

5.8.2 COMPTAGES DE SERVICES GÉNÉRAUX

- Inscrits soit dans les gaines techniques palières à rez-de-chaussée comprenant tous les comptages, soit dans un local spécifique, localisé suivant plans.
- Le nombre précis de comptage est déterminé par l'étude technique.
- Suivant réglementation, il est prévu une réserve de puissance pour la mise en œuvre de prises de recharge pour véhicules électriques.

5.8.3 COLONNES MONTANTES

- En gaine palière.

5.8.4 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

- Compteurs individuels avec téléreport et disjoncteur d'abonné suivant normes ERDF situé dans le placard technique de l'entrée des appartements (EDEL).
- Estimations des consommations via plateforme « CLEA » :
 - Chauffage
 - Eau Chaude Sanitaire
 - Electricité
 - Autres usages

6. PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKING

6.1.1 VOIRIE D'ACCÈS

- Voirie en enrobé avec caniveau de récupération des eaux de ruissellement.
- Stationnements en enrobé ou dalle béton à engazonner ou en empierrement, localisation selon plans.

6.1.2 TROTTOIRS

- En enrobé.

6.2 CIRCULATION DES PIÉTONS

6.2.1 PORCHE

- Sans objet.

6.2.2 CIRCULATIONS EXTÉRIEURES

- Depuis la voirie/les trottoirs, allée en enrobé ou béton balayé ou équivalent.

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 PLANTATIONS

- Sur jardins communs de la copropriété, plantation d'arbres, de plantes vivaces et d'arbustes suivant le projet du paysagiste.

6.3.2 ENGAZONNEMENT

- Engazonnement en semi avec terre végétale rapportée.

6.3.3 CHEMINS DE PROMENADE, AIRE DE REPOS

- Sans objet

6.4 ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

6.4.1 ÉCLAIRAGE DES ESPACES VERTS COMMUNS

- Sans objet.

6.4.2 ÉCLAIRAGE DES CIRCULATIONS

- Par bornes ou appliques lumineuses ou candélabres implantées le long du cheminement piétons commandée par cellule photoélectrique et / ou par détecteur de présence.

6.5 CLÔTURES

6.5.1 CLÔTURES PÉRIPHÉRIQUES

- Sans objet.

6.5.2 CLÔTURES INTÉRIEURES

- Sans objet.

6.5.3 CLÔTURES ENTRE PARCELLES PRIVATIVES

- Sans objet.

6.6 RÉSEAUX DIVERS

6.6.1 RÉSEAU D'EAU

- Le branchement sera exécuté par la compagnie distributrice des eaux.

6.6.2 RÉSEAU DE GAZ

- Le branchement est prévu exécuté par GrDF à partir du réseau de distribution public.

6.6.3 ÉLECTRICITÉ

- Le branchement est prévu exécuté par ENEDIS à partir du réseau de distribution public.

6.6.4 ÉGOÛT

- Rejet des Eaux Usées et Eaux Vannes :
 - Conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville.
- Rejet des Eaux Pluviales :
 - Conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville et réalisé en conformité avec les prescriptions du Département figurant dans les attendus du permis de construire

6.6.5 RÉSEAU CHAUFFAGE URBAIN

- Sans objet

FIN DU DOCUMENT

Date :

Signature :



**VOUS VERREZ
LA DIFFÉRENCE**